

# Rapport annuel de rémunérations du Conseil d'administration (art. L6421-1 du CDLD)

Le décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation impose, en son article L6421-1 au principal organe de gestion de l'intercommunale d'établir un rapport de rémunération écrit reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable précédent, par les mandataires, les personnes non élues et les titulaires de la fonction dirigeante locale.

Ce rapport contient les informations, individuelles et nominatives, suivantes :

1. les jetons de présence, les éventuelles rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion et du comité d'audit, en fonction de leur qualité d'administrateur titulaire d'un mandat originaire ou non élu, de président ou de vice-président, ou de membre d'un organe restreint de gestion ou du bureau exécutif ou du comité d'audit, ainsi que la justification du montant de toute rémunération autre qu'un jeton de présence au regard du rôle effectif du Président, Vice-président, ou au membre du bureau exécutif au sein de l'intercommunale;
2. les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux titulaires des fonctions de direction ;
3. la liste des mandats détenus dans toutes les entités dans lesquelles l'institution détient des participations directes ou indirectes, ainsi que la rémunération annuelle perçue pour chacun de ces mandats ;
4. pour le titulaire de la fonction dirigeante locale, la liste des mandats détenus dans toutes les entités dans lesquelles l'intercommunale détient des participations directement ou indirectement, ainsi que la rémunération annuelle perçue pour chacun de ces mandats ;
5. la liste des présences aux réunions des différentes instances de l'institution.

Ce rapport est adopté par le principal organe de gestion et mis à l'ordre du jour de l'assemblée générale du premier semestre de chaque année et fait l'objet d'une délibération. A défaut, l'assemblée générale ne peut pas se tenir. Ce rapport est annexé au rapport annuel de gestion établi par les administrateurs.

Le rapport est établi conformément au modèle fixé par le Gouvernement.

Les circonstances exceptionnelles liées à la pandémie mondiale a fortement diminué les activités décrétales de l'intercommunale en les orientant vers des missions de suivi « pandémie ».

Ceci justifie que le nombre de séance du Conseil d'administration a été limité à deux.

## Informations relatives aux rémunérations des membres des organes de gestion - Informations générales

Plafond barémique (brut indexé)	Niveau 2
Montant du jeton de présence brut indexé	168,50 €
Nombre de réunions de l'Assemblée générale	1
Nombre de réunions du Conseil d'Administration	3
Nombre de réunions du Comité d'Audit	1

Rémunération annuelle brute – Président	11.929,68 €
Membres du Conseil d'administration (26 jetons de présence)	4.381,00 €
Rémunération de la titulaire de la fonction de direction	113.900,40 €

**Informations relatives aux rémunérations des membres des organes de gestion –  
Taux de présence**

Nom et prénom	CA	CAudit
MELIS Cédric	66 %	
MATHIEU Olivier	66 %	
DECOSTER Christa	100 %	100 %
HOUDART Catherine	100 %	
BRICHAUX Danièle	100 %	
JOB Sandrine	66 %	
CREPIN Vincent	66 %	
JACQUEMAIN Hervé	66 %	
MOUCHERON Savine	0 %	
SCINTA Guiseppe	66 %	100 %
LONOBILE Lucille	66 %	
VENDY Baudouin	66 %	
DEPAS-LEFEBVRE Sonia	33 %	
VAN HOUT Florence	33 %	
SOTTEAU Joël	66 %	
HERBAUX Violaine	66 %	
LECOMPTE Florence	33 %	
BOUCART Yvane	100 %	
HUART Martine	0 %	
<b>Total</b>	<b>61 %</b>	<b>100 %</b>

**Informations relatives aux rémunérations des membres des organes de gestion –  
Détail des rémunérations**

Nom et prénom	Fonction	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute	Liste des mandats dérivés liés à la fonction
MELIS Cédric	Président	11.929,68 €	Rémunération	Néant
MATHIEU Olivier	Vice-Président	337,00 €	Jetons réellement payés (168,50 € par séance)	Néant
DECOSTER Christa	Administrateur	505,50 €	Jetons réellement payés (168,50 € par séance)	Néant
HOUDART Catherine	Administrateur	505,50 €	Jetons réellement payés (168,50 € par séance)	Néant
BRICHAUX Danièle	Administrateur	505,50 €	Jetons réellement payés (168,50 € par séance)	Néant
JOB Sandrine	Administrateur	337,00 €	Jetons réellement payés (168,50 € par séance)	Néant
CREPIN Vincent	Administrateur	337,00 €	Jetons réellement payés (168,50 € par séance)	Néant
JACQUEMIN Hervé	Administrateur	337,00 €	Jetons réellement payés (168,50 € par séance)	Néant
MOUCHERON Savine	Administrateur	0,00 €	Jetons réellement payés (168,50 € par séance)	Néant
SCINTA Guiseppe	Administrateur	168,50 €	Jetons réellement payés (168,50 € par séance)	Néant
LONOBILE Lucille	Administrateur	337,00 €	Jetons réellement payés (168,50 € par séance)	Néant
VENDY Baudouin	Administrateur	337,00 €	Jetons réellement payés (168,50 € par séance)	Néant
DEPAS-LEFEBVRE Sonia	Administrateur	168,50 €	Jetons réellement payés (168,50 € par séance)	Néant
VAN HOUT Florence	Administrateur	168,50 €	Régularisé sur 2023 (168,50 € par séance)	Néant
SOTTEAU Joël	Administrateur	377,00 €	Régularisé sur 2023 (168,50 € par séance)	Néant
HERBAUX Violaine	Administrateur	377,00 €	Régularisé sur 2023 (168,50 € par séance)	Néant
LECOMPTE Florence	Administrateur	168,50 €	Jetons réellement payés (168,50 € par séance)	Néant
BOUCART Yvane	Administrateur	168,50 €	Jetons réellement payés (168,50 € par séance)	Néant
HUART Martine	Administrateur	0,00 €	Jetons réellement payés (168,50 € par séance)	Néant
DECOSTER Christa	Présidente du CAudit	168,50 €	Jetons réellement payés (168,50 € par séance)	Néant
SCINTA Guiseppe	Membre du CAudit	168,50 €	Régularisé sur 2023 (168,50 € par séance)	Néant